



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CANTAL

Direction départementale
des Territoires
Service Environnement
Unité Nature et Biodiversité

Compte-rendu du Comité de Pilotage commune aux sites Natura 2000 FR8302015 – Site des Grivaldes FR8302014 – Site de Teissières Réunion du 3 juillet 2014 à St Hippolyte (12)

Assistaient à ce comité de pilotage :

Membres représentant les services de l'Etat :

M. Patrick LALO	DDT 15, Service Environnement, représentant le préfet du Cantal
M. Philippe ARRICHAN	Gendarmerie nationale, Montsalvy
Mme Lucile FONTAINE	Gendarmerie nationale, Entraygues/Truyère
Mme Béatrice JOUBERT	DDT 15, Service Environnement
M. Sylvain MARSY	DREAL Auvergne
Mme Corinne CABAILH	ONCFS Aveyron
M. Jean-Christophe PEERS	ONCFS Aveyron

Membres représentants les collectivités territoriales et leurs groupements :

Mme Francine LAFON	Maire de la commune de St-Hippolyte
M. Jean RIGAL	commune de St-Hippolyte
Mme Nathalie SOUDEE	commune de St-Hippolyte
M. André MAUREL	commune de St-Hippolyte
M. Albert POUJOLS	commune de Murols
M. Robert VAREILLES	Commune de Lapeyrugues

Membres représentants les propriétaires, usagers et socio-professionnels :

M. GIRARD	Chauves-souris Auvergne
-----------	-------------------------

Assistaient également à ce comité de pilotage :

M. BEC	Alter Eco, animateur Natura 2000 du site
M. PICQ	Alter Eco

Membres ou personnes excusés :

M. Souchon, Président du Conseil régional d'Auvergne ; M. Corvaisier de la DDCSPP ; Mme Mazières , SDIPC de la préfecture du Cantal ; M. Longuet, Comité départemental de randonnée pédestre de l'Aveyron ; Mme Campourcy, LPO Aveyron ; Mme Vergonny, Comité départemental du tourisme de l'Aveyron ; M. Bordes, CPIE de Haute-Auvergne ; M. Laures, chef de service de l'ONEMA de l'Aveyron ; M. Poquet, Délégation territoriale de l'Aveyron de l'agence régionale de Santé de Midi-Pyrénées ; Mme Bodin, conservatoire des espaces naturels de Midi-Pyrénées ; M. Puech, conservatoire des espaces naturels d'Auvergne ; M. Delubac, Service territorial de l'architecture et du patrimoine du Cantal, M. Magne, Délégation territoriale du Cantal de l'agence régionale de Santé d'Auvergne ; M. Wibaux, Agende de l'eau Adour-Garonne ; Mme la Présidente de la communauté de communes du Carladez et d'Entraygues ; Mme Chantel, Chambre d'agriculture de l'Aveyron ; M. Prud'homme, conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées ; Mme Tillard-Blondel, Conservatoire Botanique National du Massif Central.

Affaire suivie par : Béatrice JOUBERT

Tél. : 04 63 27 66 21

Courriel : beatrice.joubert@cantal.gouv.fr

Le diaporama projeté est téléchargeable sur le site internet des services de l'état dans le Cantal dans la rubrique Compte-rendu de COPIL de la page suivante :

<http://www.cantal.gouv.fr/zsc-site-de-teissieres-chauves-a980.html>

Patrick Lalo, DDT Cantal - service Environnement, représentant le préfet du Cantal, ouvre la séance en accueillant les participants, constatant qu'un seul élu du Cantal étant présent, mais remerciant les municipalités aveyronnaises de leur engagement et notamment celle de St-Hippolyte qui accueille le 6^{ième} COPIL aujourd'hui.

Il propose un tour de table qui donne l'occasion aux 17 personnes présentes de se reconnaître.

Il laisse ensuite la parole à Joël Bec, l'animateur en charge des deux sites qui détaille l'ordre du jour de la réunion en invitant les membres à interrompre le déroulé du diaporama si des questions ou des réactions les y incitaient afin de rendre la réunion plus efficace.

Les grands objectifs du DOCOB étant :

- La gestion des habitats et des espèces
- L'amélioration des connaissances et des suivis
- L'information, la sensibilisation et la valorisation
- La mise en œuvre et l'animation du DOCOB

L'animateur propose de dérouler l'ordre du jour en faisant rappel des missions effectuées par la cellule d'animation en 2013 selon ces 4 grandes thématiques et voir au final quelles actions il suggère d'inscrire à l'animation 2014.

Contractualisations

Il s'agit d'un des outils privilégiés d'action dans le domaine de la gestion des habitats et des espèces.

Les MAET :

Il s'agissait de la 2^{nde} année de contractualisation, négociée auprès de l'autorité de gestion du fait des difficultés de mise en œuvre qui n'avait pas permis la 1^{ère} année de s'assurer d'engagements à la hauteur des enjeux.

Sur le site de Teissières, les enjeux n'étaient pas minces pour préserver des pratiques agricoles sur un bel ensemble prairial de fond de vallée. Cependant, dès l'animation 2012, il était connu que soit les agriculteurs concernés ne voulaient pas s'engager, soit ne pouvaient pas du fait de surfaces concernées trop étroites, soit par manque de successeur connus. Il n'a donc pas été redemandé d'ouverture de financement.

Sur les Grivaldes en revanche, en 2013, la surface contractualisée double, avec des compléments intéressants sur la mesure « prairies fleuries » (AU_GRIV_HE1) qui passe de 7,46 ha en 2012 à 11,68ha au total ; une évolution plus marginale pour la mesure « parcours ouverts » (AU_GRIV_HE2). La mesure « parcours fermé » (AU_GRIV_HE3) permettant d'accompagner le pâturage sous forestier afin de conserver un sous étage dégagé en sous bois favorable à une espèce de chauve-souris prioritaire sur le site, a été un succès puisque plus de 9 ha ont été souscrits. A noter qu'un deuxième exploitant, du Cantal cette fois, a pu s'engager en 2013.

Au final sur ce site c'est près de la moitié de la surface prairiale contractualisable qui a été engagée et près de 30 000€ d'aides Etat/Europe.

Ce résultat reste mitigé cependant par le fait que des exploitants n'ont pu s'engager pour diverses raisons administratives qui rendent compliquée la prise en compte de spécificités (surface exploitées sans titre, cotisants solidaires etc.)

Mme le Maire de St-Hippolyte s'interroge sur le dispositif de contrôle qui pourrait survenir sur ces parcelles engagées. M. Lalo lui répond qu'en effet des contrôles sont à attendre en regard des aides européennes et que le principe de tirage au sort annuel prévaut comme pour d'autres.

Mme Joubert de la DDT complète en indiquant qu'en 2014 il y a eu des contrôles ASP sur les MAET dans le Cantal qui ont conduit à relever des non-conformités. Il y a donc un risque et une nécessité pour les exploitants de se conformer aux cahiers des charges qu'ils ont souscrits.

M. Lalo se propose à ce stade de donner des précisions sur l'évolution du dispositif MAET vers les Mesures Agro-Environnementales climatiques et systèmes, élaborées par le Conseil Régional d'Auvergne, nouvelle autorité de gestion des fonds européens, dans le cadre de la nouvelle Politique Agricole Commune pour la période 2015-2020.

- Tous les contrats deviennent caducs étant donné que l'un des contractants (l'Etat) change (au profit de la Région), il convient donc de retourner les négocier avec les agriculteurs. Le dispositif paraît

Affaire suivie par : Béatrice JOUBERT

Tél. : 04 63 27 66 21

Courriel : beatrice.joubert@cantal.gouv.fr

complexe mais sur des petits sites comme celui des Grivaldes, et « sans enjeu économique prédominant », on doit pouvoir proposer rapidement aux exploitants des contrats, sous réserve évidemment que l'ensemble des mesures aient bien été reconduites dans le programme régional. C'est le cas pour les « prairies fleuries » mais cela reste à étudier pour le reste. Quoiqu'il en soit la « prime à l'herbe » (ex. PHAE2) n'existant plus, le calcul des compensations sera revu.

- Pour l'instant la région Midi-Pyrénées n'a pas conclu sa phase de réflexion et comme un des exploitants actuellement engagé relèvera de cette autorité de gestion financière, on ne peut préjuger encore comment évolueront ses contrats. Cela risque de retarder le renouvellement et lui faire perdre une année d'engagement.

M. Marsy, de la DREAL Auvergne garde une vision optimiste en pariant sur la résolution rapide du côté Midi-Pyrénées et sur la reprise probable d'un socle communs aux contrats, ceux-ci ayant jusque là été bâtis selon une sorte de catalogue national qui garantit qu'on retrouve nos engagements dans des territoires à enjeux similaires.

L'animateur signale que les contrats ont pu être signés après un long travail d'accompagnement des contractants, que la perspective de remettre sur le métier le dispositif fait peser un risque sur l'abandon des engagements jusque-là souscrits du fait des lourdeurs administratives. La question du montant des compensations est à évaluer, car elle pèsera sans doute beaucoup dans les choix des agriculteurs de reprendre ou pas les MAEc.

Contrats forestiers

L'animateur rappelle qu'il s'agit d'un des deuxièmes piliers de la gestion des habitats et des espèces qui devrait prendre une toute autre importance que les MAE et sur les périmètres de nos sites étant donnée la dominance des surfaces boisées.

Sur les deux périmètres, étant donné la multitude de parcelles boisées et de propriétaires, il n'a pas été procédé à une sollicitation systématique de ces derniers mais plutôt à un ciblage en direction des collectivités lorsqu'elles détiennent des surfaces forestières (par ex. Leucamp) ou certains grands propriétaires ou encore certains particuliers dans l'environnement de gîtes pour les chauves-souris.

Pour l'instant cette stratégie pragmatique n'a pas donné de grands résultats car si certains propriétaires se sont dits intéressés, leurs objectifs n'étaient pas nécessairement en phase avec les attentes Natura 2000. Ainsi certains pouvaient s'interroger sur le rajeunissement de vieilles châtaigneraies et donc le contrat « travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production » aurait pu être mobilisé. Cependant, rajeunir de vieux sujets pour la production de fruits ne peut rentrer en compte, encore moins leur abattage puisqu'ils constituent des refuges indispensables à la faune, notamment les insectes saproxyliques, et des gîtes pour les chauves-souris. Enfin le fait d'être subventionné à 100% n'enlève pas le fait qu'il faille que le souscripteur fasse l'avance de la dépense ; un obstacle certain à l'engagement quand l'impératif économique ne peut jouer.

L'animateur annonce cependant qu'il a pu travailler aux prémices d'un contrat forestier sur la forêt communale de Leucamp, espérant qu'à la reprise des financements, celui-ci voit sa concrétisation. Il en rappelle la genèse. La commune qui a confié à l'Office National des Forêts, la gestion de cette parcelle boisée, essentiellement en bouleaux, pins et chênes pédonculés, avait prévu une coupe et une replantation, en pin laricio, en partie haute d'une des deux parcelles incluses dans le périmètre. L'animateur et le technicien de l'office, en accord avec la commune, ont conclu qu'il était préférable de suspendre le projet d'exploitation étant donné l'impact négatif attendu sur l'environnement d'un des 2 gîtes d'hibernation de ce secteur. Il a été proposé à la commune et à sa gestionnaire de lancer un contrat forestier de type « dispositif favorisant le développement de bois sénescents ». Ce contrat impose une absence d'exploitation des arbres désignés et de l'îlot qu'ils composent durant 30 ans en échange d'une rémunération de 2000 €/hectare + une indemnité à l'arbre (sous conditions de diamètre et de marques de vieillissement).

Les deux techniciens ont cherché, avec difficultés dans ces pentes encore assez récemment exploitées pour les bois de mine, des surfaces compatibles et des arbres éligibles, pour définir 1 puis au final 3 îlots potentiels pour une surface d'environ 2,5 ha et une 30ème d'arbres disséminés. Le rapport pourrait être intéressant pour la collectivité, et pour le gestionnaire un appui notable pour ses propres engagements en matière d'exploitation et de conservation de la biodiversité. Les conditions techniques et de terrain sont prêtes, les acteurs d'accord sur la finalité, reste à attendre un retour de crédit pour concrétiser.

M. Marsy précise que l'interruption des crédits provient d'une décision du ministère de l'écologie qui dans l'attente de la reprise des contributions du FEADER a préféré suspendre sa contribution. Néanmoins il

Affaire suivie par : Béatrice JOUBERT
Tél. : 04 63 27 66 21
Courriel : beatrice.joubert@cantal.gouv.fr

indique que les contrats ne changeant pas de nature, dès 2015, les nouveaux crédits permettront le financement des contrats.

L'animateur engage les membres du COPIL à faire la publicité de ce dispositif auprès des propriétaires qui pourraient être intéressés, en leur précisant qu'il convient que les parcelles à contractualisées soient dans un état normal d'exploitabilité (selon principalement leur accessibilité).

Les contrats ni- ni (ni agricoles, ni forestiers)

Un certain nombre de cas ont été identifiés notamment en regard de gîtes de reproduction dont les toitures vieillissent ou d'autres relevant de « travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès » pouvant convenir à la sécurisation des entrées de mines conservées à la demande de la commune de Leucamp ou également sur Teissières. Voire pour des « aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site », l'animateur pointant là la possibilité de sécuriser en terme de tranquillité pour les chauves-souris qui s'y rendent, le bâti du vieux transformateur de la mine de Teissières.

Là encore, après une phase d'identification des projets (2012) et des propriétaires (2013) et des discussions avec les collectivités, il n'apparaît pas encore de perspective concrète dans la mesure où par exemple sur Teissières, certains des terrains concernés sont sans titre puisque rapportés au cadastre à l'ancienne société d'exploitation des mines, depuis longtemps disparue. Dans d'autres cas, ce sont les possibilités financières des propriétaires qui limitent l'action.

M. Marsy rappelle que la logique de ces contrats n'est pas de se substituer à la responsabilité normale d'un propriétaire quant à l'entretien ou à la rénovation de ses biens. Il s'agit donc de prendre en charge un surcoût, ou des dispositifs spécifiques aux espèces, qu'il conviendrait d'engager pour les conserver, comme par exemple, une ouverture dans une toiture.

Certains membres du COPIL font état de leur désappointement constatant que le bâti favorable aux chauves-souris dans les conditions économiques actuelles risque bien de disparaître.

M. Poujol, représentant la commune de Murols, indique qu'un courrier de la DREAL Midi-Pyrénées enjoint la commune de mettre en sécurité des ouvrages miniers sur des terrains privés dans une concession orpheline ce qu'il trouve curieux et pas en phase avec les efforts de conservation de gîtes d'hibernation dans le site de Leucamp, très proche.

Les Chartes Natura 2000

L'animateur rappelle pour mémoire qu'en 2012 environ 20% de la surface du site des Grivaldes avait été engagée par 6 propriétaires différents (70 ha sur le Cantal) touchés préférentiellement du fait qu'ils hébergeaient des gîtes à chauves-souris et étaient particulièrement sensibilisés à leur conservation. Sur Teissières, la commune avait été sollicitée pour engager sa forêt communale mais étant donnée la concomitance avec la signature d'un contrat forestier, cet engagement était en suspend.

En 2013, l'incertitude sur l'évolution du dispositif demeurant, jusque-là dans une baisse rapide, de la compensation partielle prévue pour le budget communal de l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti accordée aux signataires des chartes, l'animateur a été conduit à ne pas privilégier ce dispositif.

Mme Joubert indique ne pas connaître à l'heure actuelle les décisions du gouvernement à ce sujet, mais rassure les propriétaires en signalant qu'il ne peut leur être refusé de signer une charte.

M. Marsy suggère que certains propriétaires puissent s'engager à minima sur les gîtes bâtis où le poids de la TFNB est encore plus dérisoire que sur les autres parcelles.

Le volet Connaissances et suivis

Avant de relater les initiatives prises en 2013 sur le volet connaissances des espèces et des habitats, l'animateur signale qu'il a également un rôle de surveillance des sites et d'accompagnement des porteurs de projets. Sur ce dernier point il n'a pas eu de sollicitation, mais pour le 1^{er}, ayant constaté des dégradations importantes du site de Teissières par la pratique des sports motorisés, il a souhaité documenter mieux cet aspect. Un piège photo a donc été installé à l'entrée de la forêt communale de Leucamp, coté Bancarel, durant une période pourtant peu propice à la fréquentation (février à avril). Les randonneurs, isolés ou en groupes, sont passés régulièrement sur le chemin de la mine, ce qui prouve l'attrait des installations communales sur cette thématique, et il faudra songer à y intégrer des informations concernant le site Natura

Affaire suivie par : Béatrice JOUBERT

Tél. : 04 63 27 66 21

Courriel : beatrice.joubert@cantal.gouv.fr

2000. Plus négatif, des allers et venues douteuses ont été repérés manifestant que le site sert de dépôt sauvage, ce qui avait pu être déjà constaté par le technicien de l'office national des forêts. Des déchets inertes d'une part et des ordures, notamment des restes de carcasses d'animaux sauvages, ont été découverts dans les ravins ou d'anciennes galeries du site mais aussi sur Teissières. Sur ce dernier secteur, un vrai champ d'entraînement de moto cross a été trouvé au niveau des traversées du ruisseau de Bioude au droit des bâtiments de la mine. Les services de l'Etat s'y sont rendus au printemps sans constater d'activité récente. Les services de la gendarmerie de Montsalvy et de Mur-de-Barrez ainsi que les agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, présent au COPIL ont demandé des précisions à l'animateur dans l'optique de prendre le relais de ces constatations.

Au titre d'un volet scientifique, la structure animatrice a convié à Hervé Picq, son botaniste pour caractériser les habitats prairiaux dont l'identité paraissait inappropriée dans la cartographie d'habitat réalisée en 2006. Les contrats « prairies fleuries » ont en effet permis de constater une spécificité à certaines prairies thermophiles des deux sites. Lors du printemps et de l'été 2013 il a été effectué des relevés phytosociologiques permettant d'attester l'existence d'un habitat d'intérêt communautaire au titre de la directive européenne : « prairies maigres de fauche de basse altitude », un milieu devenu très rare à cette altitude du fait des changements de pratiques agricoles principalement. 5 hectares sont reconnues sur le site des Grivaldes (sur les Cazottes, sur Escalafon) et 4 ha sur Teissières en amont du plan d'eau du Maurs.

Des signalements de cortèges de mousses particuliers au site de Teissières ayant été faits, l'animateur a suggéré qu'une expertise bryologique puisse être confiée au Conservatoire National Botanique du Massif-Central, où un des spécialistes français de la discipline travaille. Vincent Hugonnot est donc venu arpenter les pentes et les bas fonds du site et a recensé 199 espèces dont 15% relèvent de listes rouges régionale ou européenne, ce qui s'avère très intéressant. Des espèces exceptionnelles, dont certaines vivant sur les stériles de l'ancienne exploitation minière, d'autres qu'on ne trouvait jusque-là qu'en altitude, d'autres encore marquées par une influence cévenole, ont été repérées conférant au site un attrait nouveau.

L'animateur a procédé au contrôle annuel des gîtes d'hibernation (en février sur Teissières et Leucamp) et de reproduction (en été sur les Grivaldes) ce qui permet pour ces derniers des entretiens fructueux avec les propriétaires des gîtes.

La découverte de l'hiver fut l'observation sur Teissières d'un « essaim » de 85 Grands Rhinolophes en hibernation qui confère à ce site la place de 1^{er} gîte d'hibernation départemental pour l'espèce !

Sur les Grivaldes, les effectifs des espèces inscrites à l'annexe II de la Directive habitats, faune et flore, sont stables avec environ 115 Petits Rhinolophes répartis dans 8 gîtes (ancien bâti) et une quarantaine de Murins à oreilles échancrées. Un fort décalage de la mise bas a été constaté en 2013 en relation avec les très pluvieux mois de mai et juin.

Il ressort de ces suivis également que la colonie de reproduction des Grands Murins réfugiée dans la falaise des Grivaldes a vu sa localisation précisée suite à une visite en rappel d'escalade sur la paroi, mais que les conditions météorologiques et pratiques n'ont pu permettre de réitérer une capture et un suivi par télémétrie.

Sur le site de Leucamp, une nouvelle espèce (le Murin à oreilles échancrées) a été recensé lors d'une écoute ultrasonore, portant à 6, comme sur les Grivaldes, le nombre d'espèces relevant de l'Annexe II.

Sur Teissières, les recherches de gîtes de reproduction en relation éventuelle avec les effectifs hibernant n'ont pas permis de trouver plus de gîte que celui contenant des Petits Rhinolophes à Bioude, dans une grange vouée à la rénovation.

M. Maurel, 1^{er} adjoint de St-Hippolyte, demande des précisions sur les conséquences des prédateurs sur les populations de chauves-souris. Le cas des chats est évoqué, comme étant des prédateurs parmi les plus importants ; les services de l'ONCFS indiquant qu'en cas de capture, il convient de transférer les animaux considérés comme domestiques, aux SPA.

Information et communication :

L'animateur est passé voir un certain nombre d'élus des communes des périmètres (Teissières, Murols, St-Hippolyte) dans la perspective d'échanger sur les sites Natura 2000, identifier les projets communaux pouvant avoir des conséquences sur les espèces et les habitats, étudier les contrats potentiels et les synergies possibles en matière d'animation (nuit de la chauve-souris) et de communication (bulletins municipaux ou communautaires).

L'accueil a été intéressé et le tour d'horizon reste à finir voire à reprendre dans les communes qui ont changé leurs équipes dirigeantes aux dernières élections (Ladinhac, St-Hippolyte, Murols)

Une animation scolaire avec la classe élémentaire du regroupement pédagogique de Teissières et Leucamp

Affaire suivie par : Béatrice JOUBERT
Tél. : 04 63 27 66 21
Courriel : beatrice.joubert@cantal.gouv.fr

s'est déroulée en fin de période autour d'un après-midi qui a permis à Hervé Picq de solliciter les élèves autour de la biologie et de la conservation des chauves-souris au moyen notamment d'une mallette pédagogique acquise pour l'occasion.

Cette action ne demande qu'à être réitérée ; le regroupement pédagogique de Lacroix-Barrez qui scolarise des enfants de Murols et St-Hippolyte est spécialement concerné.

La dernière nuit européenne de la chauve-souris, une animation annuelle organisée dans toute l'Europe, et qui fêtait ici sa 3^{ème} édition sur nos sites, s'est déroulée à Murols en partenariat avec la municipalité, le comité des fêtes et l'auberge communale. Après une sortie crépusculaire d'initiation aux émissions sonores des chauves-souris, la 20^{ème} de participants, locaux et estivants se sont pliés au jeu d'un quiz sur les chauves-souris dans le cinéma et ont pu goûter à une boisson sanguine accompagnée de la fouace de l'amitié.

La 3^{ème} lettre d'information du site a été préparée en 2013, et est livrée aujourd'hui aux membres du COPIL, charge pour eux, notamment les représentants des collectivités, de la faire suivre aux principales personnes intéressées vivant dans les sites, y ayant des propriétés, ou des activités. Elle fait le récit des actions conduites par la structure animatrice en une présentation grand public servant aussi l'objectif de sensibiliser le plus de monde possible à la conservation des richesses des sites.

Pour conclure le bilan d'activité 2013, l'animateur indique que la structure animatrice a consacré 241 heures aux deux sites et que la ventilation des différents postes fait apparaître un certain équilibre sauf pour la communication généralement moins chronophage. Le budget, de près de 18000 € pour les deux périmètres est intégralement abondé par l'Etat.

Comme il est de règle, l'animateur présente ensuite les grands axes de l'animation 2014 qu'il a préparé en accord avec la structure porteuse, l'Etat.

Il convient maintenant de la valider en COPIL :

- déposer le contrat forestier pour les îlots de sénescence dans la forêt communale en fin d'année 2014.
- installer un dispositif de vidéosurveillance par caméra infrarouge au droit de l'entrée du gîte des Grands Murins de la falaise des Grivaldes, ce qui permettra de décompter l'effectif et recueillir des informations sur la biologie et la dynamique de l'espèce. Cette action requière de faire appel à un partenaire technique, ce sera Calao Nature qui possède déjà une bonne expérience (suivi vautours, flamants, nichoirs...).

L'animateur montre à l'assistance un exemple de film montrant l'entrée d'une chauve-souris dans la fissure des Grivaldes. Le suivi se poursuivra jusqu'à la fin juillet.

- Une session de capture au filet sera organisé dans la perspective d'équiper en puces émettrices des espèces de chauves-souris forestières afin d'identifier leurs gîtes et connaître éventuellement leurs territoires de chasse.

- Les perspectives ouvertes par l'expertise bryologique sur Teissières incite à interroger le site des Grivaldes sur cette thématique : mise en place d'une étude confiée au spécialiste du CBNMC.

- Au titre de la sensibilisation, une nouvelle animation scolaire devrait voir le jour coté Aveyron, ce qui suscite l'intérêt de Mme le Maire de St-Hippolyte qui s'engage à l'appuyer. En lieu et place d'une nouvelle nuit européenne de la chauve-souris, une exposition sur les chiroptères, prêtée par le Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées, sera installée à la salle des fêtes du village de Pons (St-Hippolyte).

Ce programme d'animation 2014 devrait bénéficier de financements en hausse légère.

M. Lalo, de la DDT, constate le bon état de conservation des deux sites, remercie la structure animatrice et propose d'approuver le bilan de l'animation 2013 et perspectives 2014.

Mme le Maire de St-Hippolyte conclue les échanges en insistant sur leur qualité et en conviant le COPIL à venir inaugurer l'exposition sur les chauves-souris et à partager le verre de l'amitié au café communal.

Une dizaine de membres du COPIL sont restés l'après midi pour parcourir le site et apprécier le dispositif de vidéosurveillance de la colonie des Grivaldes ou découvrir les résultats du contrat « parcours fermé » ou sous-bois pâturé.

Pour le Préfet et par délégation
Le président du copil



Patrick LALO

Affaire suivie par : Béatrice JOUBERT
Tél. : 04 63 27 66 21
Courriel : beatrice.joubert@cantal.gouv.fr